



# Feuille de liaison du Comité Départemental de Spéléologie du Jura N° 194 - Aout 2004

**Président : Rémy LIMAGNE** - 54 route de Pont de la Chauz 39300 Chatelneuf - ☎ 03.84.51.62.08  
e-mail : limagne@club-internet.fr  
**Rédaction : François JACQUIER** - 25 rue du Curé Marquis 39170 St-Lupicin - ☎ 03.84.42.17.87  
e-mail : jacquier.francois@wanadoo.fr  
**Bruno MISCHLER** - 8, Les Bames 39170 Ravilloles - ☎ 03.84.42.28.37 e-mail : mischler.b@wanadoo.fr

## EDITORIAL

« *L'article 54 est toujours vivant, mais...* »

L'article 54, c'est celui de la loi du 27 février 2002 dite «de démocratie de proximité», permettant aux communes d'obtenir remboursement des frais de sauvetage par les victimes d'accidents de sports et de loisirs. Il était remis en cause cet été lors des débats sur la modernisation de la sécurité civile à l'Assemblée. Malgré l'opposition affirmée de 47 fédérations sportives, du président du Comité National Olympique et Sportif, malgré les 183 pages du rapport du Préfet Péres préconisant le retour à la gratuité, les députés n'ont pas abrogé l'article 54.

Mais juste avant, ces mêmes députés avaient adopté l'article 22, qui dit que les "dépenses directement imputables aux opérations de secours" seront "prises en charge par le service départemental d'incendie et de secours" (SDIS).

Ce qui revient à dire que les maires se trouvent ainsi déchargés de tous les frais de secours, et perdent en principe toute raison de se retourner contre une victime.

J'espère que les maires du Jura en seront informés avec autant de persuasion qu'ils ont été incités à délibérer sur l'article 54. Mais plutôt que d'attendre le miracle, c'est désormais le rôle de chacun de nous que de répéter partout « Non monsieur le Maire, depuis le 30 juillet, ce n'est plus vous qui recevez les factures des secours ».

Rémy Limagne

## VIE DU CDS

**Balme d'Epy et FNDS : où est le rapport ?**

Suite à la dénonciation de la convention d'accès par le Maire de la Balme d'Epy, nous avons envoyé aux conseillers municipaux un courrier rétablissant la vérité point par point sur les «attendus» qui ont conditionné leur décision. Une demande de soutien a également été envoyée à la DDJS ; Voici la réponse du Directeur en personne :

*Monsieur le Président,*

*Vous avez bien voulu me ré interroger sur cette épineuse question de la liberté d'accès aux cavités.*

*J'ai également pris connaissance de vos articles parus dans la feuille de liaison du comité et de votre réaction concernant le rejet de la demande de subvention pour trois clubs.*

*Je souhaite donc faire réponse aux deux points évoqués en vous demandant de bien avoir l'obligance de la faire paraître dans votre bulletin.*

*Sur cet accès aux cavités, l'idée d'un patrimoine commun devant s'affranchir au moins pour partie des limites ordinaires du droit de propriété, ne trouve malheureusement aucune assise juridique.*

*Dois- je rappeler que la spéléologie n'a pas le monopole de ces difficultés mais qu'elles sont largement partagées par les autres sports de nature ?*

*Dois-je rappeler que le droit de propriété, même si vous tournez la réponse qui vous a été faite en dérision, a toujours été, depuis -déjà- sa codification dans le droit romain, effectivement « inviolable et sacré » et qu'il appartient aux seuls propriétaires?*

*Dois-je rappeler que précisément pour cette même raison, en cas d'accident, c'est la responsabilité civile, voir pénale de ce propriétaire qui sera recherchée, conjointement avec celle des organisateurs ?*

*Dois-je comprendre enfin, que c'est avec la même dérision que les spéléologues lorsqu'ils sont eux-même propriétaires de terrains,*

C  
D  
S  
I  
N  
F  
O  
39

*considèrent ce droit de propriété en les laissant ouverts à qui le souhaite ?*

*Dans tous les cas et à défaut de pouvoir envisager cette solution générale que vous appelez de vos vœux mais que la loi interdit, je vous confirme donc ne voir en effet pas d'autres possibilités que de négocier contractuellement de gré à gré avec chaque propriétaire concerné, sachant que le dernier mot leur appartient et que nul ne peut les contraindre.*

*Sur le rejet des trois dossiers, la présentation que vous en faites est inexacte. En effet ces trois dossiers sont arrivés le 28 mai 2004 pour une date limite fixée initialement au 12 mars. Ce retard irrécupérable en regard des autres nécessités de la procédure ne s'avérait pas pour autant contre-balancé par une analyse fine des besoins puisque deux dossiers ne présentaient ni budget ni demande spécifique de subvention.*

*Je souligne enfin que quatre de mes collaborateurs sont restés disponibles y compris fort tard pour aider les dirigeants sportifs à remplir ces dossiers, que le CDOS dispose également du CRIB ou « Centre de Ressources et d'Initiatives pour les Bénévoles » susceptible de faire le même travail, autant de mesures qui devaient permettre aux clubs confrontés à des difficultés de compréhension, de pouvoir les résoudre.*

*En restant à votre disposition pour envisager un avenir fondé sur des relations plus constructives, je vous prie, Monsieur le Président, de bien vouloir accepter mes meilleures salutations.*

*Le Directeur Départemental*

*Philippe ROUX*

### ***Subventions FNDS : le nez de Pinocchio***

Cette année, le Spéléo-Club du Jura, comme d'autres clubs, a présenté à la DDJS une demande de subvention au titre du FNDS. Par un courrier du 27 mai, la DDJS nous avise que cette demande est rejetée, pour le motif suivant : "le dossier très incomplet ne fait apparaître aucune demande spécifique au titre du FNDS".

Aucune demande au titre du FNDS ? Surprenant : les imprimés de demande remplis et expédiés sont spécifiques à la campagne d'aide FNDS 2004, nous ne comprenons pas où est l'erreur... Nous téléphonons le 4 juin à la DDJS pour avoir des explications : il s'avère que notre dossier ne comporte pas de fiche récapitulative, où se fait le total des aides demandées par action. Ainsi, pour n'avoir pas additionné 60 + 200 + 154 euros, notre dossier est irrecevable! Sans aller jusqu'à demander à la DDJS de faire elle-même l'addition (414 euros), on aurait pu imaginer, entre partenaires de bonne volonté, qu'elle nous prévienne de cette lacune, à réception du dossier : nous l'aurions rectifiée aussitôt.

Certes, se voir attribuer une subvention n'est pas un droit. Mais nous ne sommes pas loin de penser que la DDJS trouve là une (mauvaise) raison pour ne pas distribuer de crédits : en effet, notre demande est recevable sur le fond, par la nature des actions envisagées, mais elle achoppe sur une question de forme administrative, tatillonne et procédurière.

C'est en substance ce qu'écrivait notre Président dans son éditorial du dernier CDS Info (n°193). Éditorial manifestement lu par le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports, qui a répondu aussitôt par un courrier du 20 juillet. Extrait : "*En effet ces trois dossiers sont arrivés le 28 mai 2004 pour une date limite fixée initialement au 12 mars. Ce retard irrécupérable en regard des autres nécessités de la procédure ne s'avérait pas pour autant contre-balancé par une analyse fine des besoins puisque deux dossiers ne présentaient ni budget ni demande spécifique de subvention*".

Ne revenons pas sur la prétendue absence de demande spécifique de subvention (voir plus haut). Mais observons les dates :

- notre demande de subvention porte, dans les archives de la DDJS, un tampon "courrier-arrivée" du 16 mars.

- le courrier de la DDJS rejetant notre dossier pour les raisons évoquées ci-dessus est daté du 27 mai.

- le Directeur Départemental prétend avoir reçu notre demande initiale le 28 mai !!!!

Quelqu'un n'est pas de bonne foi, devinez qui. Son nez doit s'allonger comme celui de Pinocchio, le pantin de bois de Gepetto, lorsqu'il mentait...

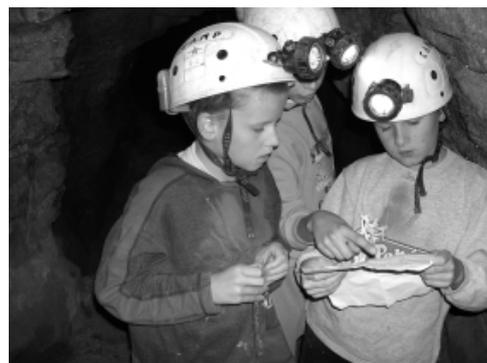
*Jean-Claude Frachon, Président du SC Jura*

### ***Journée Nationale de la Spéléo***

Dimanche 3 octobre.

Cette année, la JNS se déroulera à Revigny près de Lons, et dans les grottes du même nom. Nous attendons une participation massive des spéléos jurassiens pour aider à l'encadrement (accès aux grottes, tyrolienne) et prêter du matériel.

L'organisateur est le CDS, les clubs responsables sont le Spéléo-Club de Lons, et le Groupe Spéléo Jurassien. Pour les détails : contacter Patrick Robert (06 79 50 42 12) et Michel Menin (03 84 25 33 19).



N'hésitez pas à les contacter.

*Rémy Limagne*

### ***Inventaire : c'est reparti !***

Dans le dernier CDS Info, Rémy faisait état des diverses péripéties rencontrées pour ce projet. A l'origine, la DIREN évoquait l'édition d'un inventaire en 2000 exemplaires dont 1997 auraient été la propriété du CDS... on pouvait rêver !

Au final, après de sévères restrictions de budgets, la DIREN nous sollicite pour la réalisation de 800 fiches de cavités contre la somme de 10000 euros.

Certes, d'une part ces fiches ne dépasseront sans doute jamais le stade de feuilles volantes, et notre beau rêve de publication luxueuse tombe sans doute à l'eau ; d'autre part la perspective financière n'est pas négligeable et mérite qu'on la regarde à deux fois.

Suite à une réunion (20 juillet à La Châtelaine) du groupe de travail constitué à la dernière A.G, il a été décidé d'honorer la commande de la DIREN en livrant en trois étapes les 800 fiches d'ici la fin de l'année. Les 10000 euros seront partagés pour moitié au CDS (5000 euros) et le reste pour les intervenants à titre de dédommagement. A ce jour, 300 fiches et topos ont déjà été livrées et la DIREN a déjà versé la somme de 3000 euros. *François Jacquier*

## **Commission Fichier**

### ***APPEL A MOBILISATION***

Le Président de la commission fichier du CDS Jura ne peut travailler seul. C'est pourquoi je vous demande, à tous, de m'indiquer en remplissant la fiche jointe(\*), si vous avez fait une première, découvert une nouvelle galerie dans une cavité connue, un nouveau puits, ...

Ce travail, permettra d'obtenir un fichier complet, qui nous servira pour les explos futures. Merci à tous *Pascal Leglise*

(\*) NDLR : Vous trouverez cette fiche en fin de ce fascicule.

## **ACTIVITES DES CLUBS**

### **Spéléo-Club San-Claudien**

#### ***Grotte des Brasselettes (Lavancia)***

Comme prévu, le siphon permanent situé à 100 m de l'entrée a été désamorcé par gravité. Après cette manœuvre les explorations ont pu reprendre plus en détail. Plusieurs départs ont été revisités tout au long du parcours sans toutefois donner de résultats tangibles. Les visites précédentes avaient permis d'entrevoir une éventuelle continuation au-delà d'une traversée au sommet du puits terminal de 15 m. Finalement l'objectif a pu être atteint par un

passage latéral étroit et une rapide désobstruction. Derrière, un nouveau puits borgne d'une dizaine de mètres a été découvert ainsi qu'un départ de méandre accessible en pendulant. Ce dernier a été visité sur une vingtaine de mètres jusqu'à un passage bas avec flaque d'eau. Arrêt de la progression sur horaire syndical plus que sur la difficulté elle-même, tous les espoirs restent permis car ce terminus est bien ventilé.

La dispersion des protagonistes en cette période de vacances, puis les pluies diluviennes de la fin août ont empêché de poursuivre plus loin l'exploration. Les niveaux d'eau sont désormais remontés, reportant les prochaines visites à des jours meilleurs. *François Jacquier*

### ***Captage de Martigna***

Début juillet de nombreuses communes jurassiennes ont connu une pénurie d'eau potable ce qui a conduit la Préfecture à prendre des arrêtés de restriction. Au sud de Moirans, Martigna, faisait partie de ces communes sinistrées. L'eau du village provient d'un captage situé à l'entrée d'une petite grotte. Après 3 semaines de sécheresse, le cours d'eau souterrain qui sort d'un siphon bas s'était quasiment tari et des camions citernes durent alimenter la commune. La Mairesse s'est adressée aux spéléos locaux (St-Claude et Oyonnax) pour essayer de pousser plus loin les explorations dans la grotte pour tenter de découvrir une réserve d'eau plus importante. L'exiguïté du siphon ne permettant pas de poursuivre en plongée, une pompe vide-cave dut être utilisée pour pouvoir progresser plus loin.

Après quelques heures de pompage, la progression est possible sur une vingtaine de mètres le plus souvent dans des boyaux bas. Un nouveau siphon étroit et rempli de blocs met un terme aux explorations. Certes, cette opération n'a pas abouti à la découverte d'une réserve d'eau inépuisable, mais elle restera exemplaire quant aux relations entre une municipalité et le monde spéléo. *François Jacquier*

### ***Nouveau gouffre à Rosay***

Le propriétaire d'une villa et d'un grand jardin à Rosay cherche de l'eau sur sa parcelle, il fait appel à un sourcier qui lui indique un point précis où creuser et lui dit qu'il trouvera de l'eau à 6 mètres de profondeur. Il fait venir une pelle mécanique et creuse facilement à 6 mètres dans la terre et la marne ; pas d'eau... mais il voit apparaître la roche mère et le début d'une lésine. Pas découragé, il installe une échelle alu dans le trou et achemine le 220 Volts et va louer un perfo électrique afin d'agrandir le passage. Pendant ce temps, le Maire recherche sur Internet les coordonnées de spéléos et réussit à joindre Pierrot Doubey.

Le 5 août Pierrot et Denis Millet font une première visite sur les lieux. A grands coups de barre à mines et de perfo, le propriétaire a quelque peu élargi le passage, on peut entrevoir une faille qui semble assez confortable et qui descend sur 8 mètres supplémentaires (mesurés avec une ficelle). Le propriétaire nous donne le W.E. avant de reboucher.

Le 7 Août, Éric David et Denis Millet retournent sur place avec du matos de désob. Après 2 bonnes heures de boulot et quelques cartouches, on ouvre le passage et on descend le puits de 8 mètres. Arrêt sur rétrécissement sévère et colmatage, sans trouver d'eau ...  
Coordonnées : 838.771 174.783 427 m.

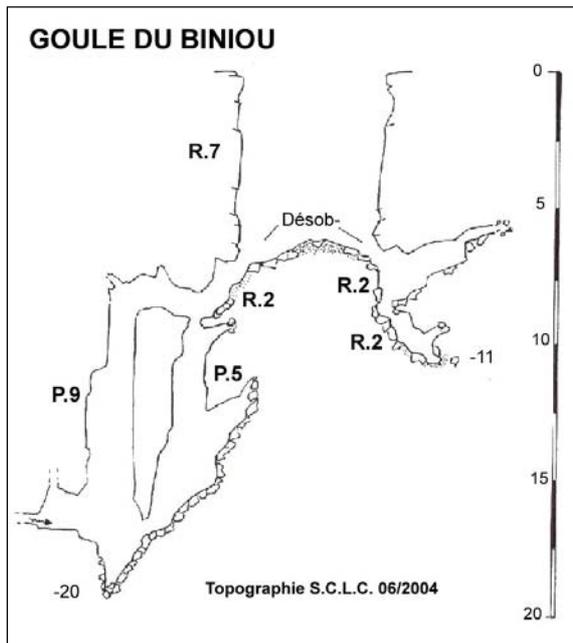
Denis Millet

### Spéléo-Club de la Chatelaine

#### Goule du Biniou - Esserval-Tartre

X : 881,65 Y : 209,90 Z : 850

Découverte et début de désobstruction durant l'hiver dernier. Deux séances et quelques m<sup>3</sup> de gravats déplacés permettent d'accéder à 2 puits parallèles de 5 et 9 m. Arrêt sur éboulis instable. Reprise des opérations aux beaux jours pour quelques barbecues / désob mais cette fois-ci de l'autre côté. Arrêt sur trémie suspendue.  
Déniv : 20 m, dév : 50 m



#### Congrès CAF en Belgique

Participation de 4 membres au congrès CAF à Han sur Lesse en Belgique.

#### Raid'Eau 2004

Participation au "Raid eaux" sur le lac de Vouglans. Malgré quelques problèmes en "Yolette" pour certains d'entre nous, la journée a été sportive, conviviale et réussie. Rendez-vous

est pris à l'année prochaine pour une nouvelle participation.

Pascal Léglise

### E.P.K.

#### Nouvelle adresse pour l'EPK :

Florent TISSOT, 7 B, rue des sapins  
39130 Clairvaux les Lacs  
Tel : 03-84-25-82-34, Le courriel reste inchangé.  
( florent.tissot@wanadoo.fr )  
La secrétaire (Cécile Feugier) est toujours à Chevrotaine (39) et le trésorier (Jean-Pierre Villegas) à Thise (25).

#### Nettoyage de la perte du Talonnard à La Pesse ( 3-7 juillet 2004 )

Nous étions environ 25 spéléos franc-comtois pour assurer le nettoyage de 3 sites karstiques sur la commune de la Pesse. Nous étions aidés par de jeunes adolescents du Nord-Pas-de-Calais accompagnés de leurs éducateurs.

Sur l'ensemble du week-end, 1,3 tonne de déchets a été extraite. Ont été acheminées vers la déchetterie de Saint-Claude, une vingtaine de batteries, autant de bidons de peinture. Le ferrailleur a récupéré une dizaine de mètres-cube de déchets ferreux.

La décharge de la perte du Talonnard est à présent résorbée. Nous poursuivons actuellement d'intéressants travaux d'exploration dans le site.

Cette opération de nettoyage à la Pesse nous a permis de montrer notre nouveau diaporama sur la thématique de la vulnérabilité de l'environnement karstique. La CPE s'est associée à notre opération pour présenter aux Bouchoux son action de protection des chauve-souris.

Le nettoyage s'est poursuivi par une coloration de la perte par l'équipe de Christian Caille. Le colorant injecté le lundi 5 juillet 2004 est ressorti aux résurgences des cascades du Flumen le 17 août 2004. Nous attendons les résultats définitifs.

Avec les quelques spéléos qui sont restés au refuge de Borneval jusqu'au mercredi, nous avons fait une visite du gouffre de la Grande Borne Sonnante, et accompagné les jeunes nordistes dans la grotte de la Pontoise. Nous avons aussi revu quelques sites pollués dans le secteur du Grandvaux en prévision de futures actions.

On a bien bossé mais on a aussi bien rigolé et bien mangé dans le cadre superbe du refuge de Borneval.

Florent Tissot

## LU & VU POUR VOUS

La "Voix du Jura", hebdomadaire jurassien, n°3111 du 8 juillet 2004, un article illustré d'une photo sur le spectacle qui sera proposé en août

sous le porche de la Caborne du Boeuf, à St-Hymetière.

Il s'agit d'un "spectacle déambulatoire" sur les légendes jurassiennes, présenté par le Théâtre de la Petite Montagne du 3 au 11 août prochains. Le cadre choisi -le vaste porche de cette grotte bien connue des spéléos jurassiens- est exceptionnel et mérite, à lui seul, d'assister au spectacle.

*Jean-Claude Frachon*

**La "Voix du Jura", hebdomadaire jurassien, n°3112 du 15 juillet 2004 :**

- un article (pas vraiment spéléo!) sur les idées reçues à propos de la météo de l'été, recueillant l'avis de Jacques Cuaz, météorologue et ancien spéléo des années 1940-1950, avec une photo du personnage

- un article avec 2 photos couleurs, sur 3/4 de page, consacré à la grotte des Planches près Arbois : il est question surtout d'archéologie, et de l'histoire de l'aménagement du site par la famille Bonnard.

- un article pleine page, avec 2 photos couleurs, consacré à la récente opération de nettoyage de la perte du Talonnard, à La Pesse, début juillet. Un bon article, positif pour l'image de marque des spéléos, ne serait-ce que par son titre: "Spéléologues au service de l'eau". On peut juste regretter qu'il fasse la promotion exclusive de l'EPK ("Etude et Protection du Karst"), sans jamais citer le CDS. Sauf erreur, cette action était pourtant organisée conjointement par l'EPK et le CDS Jura (cf. 'CDS Info' n°192)

*Jean-Claude Frachon*

**"Le Progrès" du dimanche 25 juillet 2004 :**

1) Un court article avec une photo sur les soirées grand public consacrées aux chauves-souris, à Baume les Messieurs, sous l'égide de la CPEPESC.

2) Un article sur le refus par la commune de rembourser les frais du sauvetage de la Balme d'Epy (mars 2003): un appel en première page avec une photo couleurs, et un article intérieur de 2/3 de page avec 3 photos. Le texte insiste sur les ambiguïtés de l'article 54 de la 'loi sur la démocratie de proximité'. Mais tout ça est un peu confus pour qui ne connaît pas le dossier, le grand public risque de n'en retenir que "les factures continuent à affluer" (sic), ce qui est évidemment faux, et que les secours spéléos se font à l'aide d'hélicoptères (3 photos sur 4)...

*Jean-Claude Frachon*

NDLR : Vous trouverez ci-après l'intégralité de cet article.

**Débat sur la gratuité des secours.**

**"LA BALME D'EPY : UN CAS D'ECOLE"**

L'accident de spéléo survenu sur la commune de Balme d'Epy en mars 2003 a mis en exergue les limites d'une loi instaurée une année auparavant

En mars 2003, c'est à dire un an quasiment jour pour jour après la mise en application de l'article

54 de la loi relative à la démocratie de proximité, «aucun maire du Jura n'avait songé à prendre la délibération permettant de répercuter les frais engagés dans le cadre des opérations de sauvetage... à l'exception du maire de La Balme d'Epy», souligne Rémy Limagne, président du comité départemental de spéléologie.

Cette précaution a permis à cette petite commune, située entre Saint-Julien-sur-Suran et Coligny dans l'Ain, de s'exempter du paiement des frais engendrés par les opérations de secours portés à un spéléo victime d'une chute dans un gouffre situé sur son territoire (voir par ailleurs).

En effet, cette modification de l'article L2321-2 du code général des collectivités territoriales, apportée dans l'objectif affirmé de responsabiliser les pratiquants d'activités sportives et de loisirs, n'a en soi aucune valeur d'obligation. Il s'agit simplement d'une possibilité offerte aux municipalités de se prémunir financièrement, en fixant par délibération les conditions et les modalités de participation des victimes d'accidents ou de leurs ayant-droit le cas échéant.

Car si le département prend en charge les frais de ses services de secours, ceux des intervenants extérieurs font en revanche l'objet d'une facturation. Location à un particulier d'un marteau-piqueur et d'un compresseur, frais de déplacement des spéléos venus des quatre coins du Jura mais aussi des départements de l'Ain et du Doubs, auxquels il convient d'ajouter les pertes de matériel : en l'occurrence, l'ardoise s'est globalement montée à environ 4500 euros, sans compter les indemnités horaires des secouristes (un peu plus de 5000 euros) non perçues à ce jour.

**L'assurance a payé**

Conformément aux dispositions de la loi, les factures ont été envoyées à la commune qui les a immédiatement répercutées à la victime. En sa qualité de spéléologue licencié affilié à la fédération, ce dernier bénéficiait d'une assurance qui a donc pris ces frais en charge. "Par bonheur, j'avais souscrit l'option la plus complète", souligne l'intéressé.

Néanmoins, le maire se montre extrêmement susceptible et réticent à évoquer "l'affaire". "Une commune de 42 habitants n'a pas les moyens de prendre en charge de tels frais», souligne-t-il en regrettant que «18 mois après, les factures continuent encore à affluer». En réaction, le conseil a souhaité dénoncer la convention qui liait la commune au comité départemental de spéléologie. Un document qui fixait les modalités et les restrictions d'accès à un site qui s'avère être l'une des 4 ou 5 grottes les plus fréquentées du département.

Pour leur part, les spéléos ne cachent pas leur amertume. Ils étaient parmi les premiers à

dénoncer les effets pervers de ce texte de loi. Ils estiment aujourd'hui que l'expérience leur a malheureusement donné raison. Ce type de disposition est de nature à réduire leur terrain de jeu comme peau de chagrin. Sans compter, souligne leur président, «les nombreuses autres conséquences prévisibles auxquelles tout le monde est exposé».

#### UN DISPOSITIF IMPORTANT

Samedi 1er mars 2003. 19 heures, Gouffre de Balme d'Epy. Un spéléologue, membre d'un club des environs de Bourg-en-Bresse, est tombé quelque quinze mètres plus bas. Il souffre de fractures aux jambes, au bras, à l'épaule. Certaines sont ouvertes.

Vers 20 heures, les pompiers sont sur place. La victime est médicalisée. Si le blessé sur sa civière a reçu les premiers soins, la délicate problématique de son évacuation se pose. Malgré l'ampleur et la technicité des équipes qui se portent à son secours, cet exercice prendra de longues heures. Les spéléos se mettent au travail à partir de 2 heures du matin et ouvrent la voie. Il y a de nombreux passages difficiles, certains à angle droit. Ils utiliseront près d'une centaine de charges de dynamite pour créer le chemin nécessaire. Au total, une quarantaine de spéléos du secours spéléologique français et 25 sapeurs pompiers participent aux opérations coordonnées par la Préfecture et dirigées par les services départementaux d'incendie et de secours du Jura, sous l'autorité du Colonel Aguié. Après une nuit d'effort, la remontée commence vers 16 heures le dimanche. Le blessé est ramené à la surface vers 17h 15. Il faut encore le brancarder une centaine de mètres sur un parcours boueux et pentu avant qu'un hélicoptère ne l'évacue vers l'hôpital.

#### ARTICLE 54 : VIVES CONTESTATIONS

Voté le 27 février 2002 à l'initiative du sénateur-maire d'Autrans dans l'Isère, l'article 54 de la loi sur la démocratie de proximité donne la possibilité aux maires d'imputer les frais de secours aux usagers en cas d'accident. Cet article, qui remet en cause l'égalité de traitement pour tous, a suscité une réaction très vive du monde sportif. Aussi le gouvernement avait-il chargé le préfet Marcel Pères de préparer une concertation sur le sujet. Son rapport de 185 pages a été rendu en mai au Ministre de l'Intérieur. Dans ses conclusions, il préconise un retour à la gratuité des secours.

Cette question sera étudiée lors de la prochaine session parlementaire dans le cadre de la future loi sur la sécurité civile. D'ores et déjà, pas moins de 47 fédérations sportives et de tourisme se sont exprimées dans le sens du haut fonctionnaire, à savoir en faveur de l'abandon de cet article, dont de nombreux effets pervers ont été dénoncés.

#### « UNE LOI QUI EXPOSE TOUT LE MONDE »

Rémy Limagne, Président du comité départemental de spéléologie du Jura :

« Aujourd'hui, dans l'état actuel de la loi, chaque commune délibère en toute liberté sur la portée de l'article 54, qui peut s'appliquer à tous les sports, à certains seulement, ou à l'ensemble des activités de sport et de loisir (comme la chasse ou la marche à pied) », rappelle Rémy Limagne. Pour ce dernier, les arguments contre cette disposition sont nombreux. Il y a d'abord ceux liés aux coûts. En effet, outre l'augmentation significative des primes d'assurance qui se manifeste déjà, le président du comité de spéléo du Jura souligne que les citoyens vont devoir s'assurer pour une infinité de pratiques (y compris éventuellement le ramassage des champignons).

Par ailleurs, les personnes aux revenus modestes pourraient être tentées d'essayer de se sortir seules d'un mauvais pas... et de risquer un suraccident.

Et puis le sentiment d'«injustice flagrante» s'avère vivement ressenti dans le milieu des spéléos, qui soulignent être par ailleurs «des chercheurs bénévoles au service de la collectivité» et se sentent injustement visés par ce texte, d'autant que «les statistiques montrent qu'une victime sur trois seulement d'un accident sous terre est effectivement membre de la fédération de la discipline».

Enfin, Rémy Limagne souligne également le risque de «marchandisation accrue des secours» et ses dérives possibles.

*Karine Jourdan.*

#### La chasse au trésor mardi 03 août 2004 sur

**France 3** : Les héros en hélicoptère avaient pour but final de retrouver le géomorphologue local : Yves Perette, employé du CNRS, et ancien du SCSC. Il a beaucoup tourné avec Bertrand Margotton au début des années 90. Il bosse depuis de nombreuses années aux grottes de Choranche à disséquer la moindre concrétion, arrivée d'eau ou courant d'air.

Il nous a présenté l'ensemble de son domaine d'étude en 5 min avec images souterraines.

Je suis bien content de le savoir toujours aussi passionné. La dernière fois que je l'ai rencontré (il y a pas loin de 5 ans), il recherchait des coéquipiers pour poursuivre ses recherches sur Choranche dans l'ensemble du réseau. De ses propres dires il avait épuisé une bonne partie des spéléos locaux. Parce que partir avec lui c'est courir vite au fond du trou avant de passer des heures à mesurer tout ce qui bouge pas ! Un sacré gars, qui plus est d'une formidable sympathie.

*Jean-Luc Gabet*

**La "Voix du Jura", hebdomadaire jurassien, n°3115 du 5 août 2004, p17** : un article avec une photo couleurs consacré aux représentations théâtrales qui ont lieu, jusqu'au

11 août, sous le porche de la "Caborne du Bœuf" à St-Hymetière. Le site est copieusement décrit, en des termes très flatteurs.

**La "Voix du Jura", hebdomadaire jurassien, n°3117 du 19 août 2004** : p.14 : un article relatant le succès des représentations théâtrales sous le porche de la Caborne du Boeuf, à St-Hymetière (Jura), que nous avons annoncées précédemment.

**"La carte aux trésors" mardi 31 août sur France 3** Cette dernière émission du mois d'août s'est déroulée chez nos voisins du Jura suisse.

Une séquence était consacrée à la glacière souterraine naturelle dite "des Sagnettes", plus connue des spéléos sous le nom de 'Glacière de Monlési'. Elle se situe près de Boveresse, dans le Val de Travers

*Jean-Claude Frachon*

## DIVERS

### *Jacques Choppy*

Certains ont peut-être connu Jacques Choppy, spéléo parisien qui a publié moult travaux scientifiques sur le karst dans tous ses aspects. Il est mort fin juillet à Paris, à l'âge de 78 ans.

C'était un vieux pote avec qui j'ai fait un peu d'exploration, notamment à la Dent de Crolles, et surtout avec qui j'étais souvent en rapport sur des questions de documentation.

Si je vous en parle, c'est pour rappeler qu'il fut co-auteur de 'l'inventaire Colin' sur le Jura, paru en 1966 (\*).

Un grand monsieur de la spéléo qui s'en va.

(\*) Jean Colin, "Inventaire spéléologique de la France", tome I, Jura, BRGM, 1966.

*Jean-Claude Frachon*

### *Mont Rivel : 40 ans après*

Ces derniers jours, la presse a évoqué copieusement le 40<sup>ème</sup> anniversaire de l'effondrement de la carrière souterraine du Mont-Rivel, à Champagnole.

Cet évènement a coûté la vie à 5 ouvriers, alors que 9 autres ont pu être localisés et extraits par un forage, au bout d'une semaine. Ce que peu d'entre vous savent, probablement, c'est que parmi les tout premiers sauveteurs figuraient des spéléos.

En effet, le hasard veut qu'au moment de la catastrophe, je dirigeais un stage national "Initiateur de Spéléo" (de ce qui n'était pas encore l'EFS) à Chalain, en compagnie notamment de Georges Garby (celui du "puits Garby" au gouffre Berger). Nous avons mis sur pied pour l'occasion une manœuvre de sauvetage souterrain commune avec les équipes secouristes Croix-Rouge du Jura, avec

lesquelles mon club avait quelques mois auparavant fait un exercice... dans la carrière souterraine du Mont-Rivel !!!!!!!

Dès l'annonce de l'effondrement du site, le 27 juillet 1964, la préfecture a fait appel à notre stage, proche géographiquement et réputé être compétent sous terre...

Je suis parti sur place avec une petite équipe, comprenant notamment Georges Marbach, candidat au stage. Nous avons immédiatement opéré quelques recherches dans les galeries d'entrée, mais partout nous nous sommes heurtés à des trémies très instables, car toutes fraîches, dans des conduits de 5 mètres de haut... Aucun espoir de ce côté-là. Le lendemain nous avons fouiné dans les larges fissures ouvertes sur le plateau par l'effondrement, mais c'était vraiment périlleux et nous avons abandonné, laissant place aux mineurs et aux forages.

Bien d'autres péripéties par la suite, mais je n'y étais qu'en tant que simple citoyen et plus en tant que spéléo. Pour l'anecdote, la première personne qui est entrée en communication avec les neuf rescapés, via un forage de 70 m en faible diamètre, sous les caméras de télévision, fut mon ami René Portier, co-fondateur avec moi du Spéléo-Club du Jura.

*Jean-Claude Frachon*

### *Propositions de sorties*

#### **- Sortie vieux cons à la BAC**

(+ 40 ans..., les-40 sont aussi les bienvenus) le 21 novembre 2004 (28 nov rattrapage si météo défavorable)

#### **- Traversée d'une mine en Savoie (+ 500 m)**

pour personnes motivées car un guidage géologique est à prévoir . 8 à 10 pers. mini. exigées pour la mise en place de cette sortie.

Dates à prévoir.

#### **- Sortie en Suisse : rivière de Beatus Höhle**

(Interlaken) Toujours pour personnes motivées. Dates : février 2005 (sous réserve d'accord de nos amis suisses)

Contact : Pascal Lamidey (SCLC - SCSC)

Tél. 03 84 45 17 83

mel : chacalou.pascal@wanadoo.fr

NB : Recherche personnes ayant du temps (week-end rallongés) pour déplacements et pratique de plein air (via ferrata, montagne, spéléo, ski, canoë, etc.)

*Pascal Lamidey*

**DATE LIMITE D'ENVOI POUR  
CDS-INFO N°195  
20 octobre 2004**

#### **BORNE AUX CASSOTS**

Code pour septembre octobre novembre : **9900**

# Commission Fichier CDS Jura

N° JURA :
-----------

## FICHE DE RENSEIGNEMENT CAVITE

FICHE REDIGEE PAR :		Carte IGN	
---------------------	--	-----------	--

COMMUNE		CANTON	
---------	--	--------	--

NOM	
-----	--

SYNONYMES	
-----------	--

X :	TYPE	DEVELOP.
Y :	FAUNE	DENIV.
Z :		DATE EXPLO

TOPO JOINTE	
-------------	--

CROQUIS		CLUB	
---------	--	------	--

SIPHON	Temporaire	Permanent
--------	------------	-----------

COLORATION	
------------	--

BIBLIOGRAPHIE	
---------------	--

HYDROLOGIE	
------------	--

ETAGE GEOLOGIQUE	
------------------	--

DIVERS (courant d'air, archéologie, restriction d'accès...)	
---	--

DESCRIPTION ACCES :
CAVITE :

Diffusion : Vous souhaitez une restriction de la diffusion de ces infos OUI / NON  
Si oui, précisez vos exigences.